

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 19/2025 – Reconduction du dispositif Boutiques Ephémères

Madame Christelle MEGRET, Maire-Adjointe, rappelle que par la délibération N° 17-2024 adoptée le 2 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le dispositif des « boutiques éphémères ». Ce dispositif a pour but principal de dynamiser le commerce en centre-ville et d'accroître l'attractivité touristique de notre commune. Il vise également à promouvoir de nouvelles activités commerciales, soutenir l'artisanat d'art ainsi que les créateurs locaux. En outre, cette initiative contribue à lutter contre la prolifération des friches commerciales, en redynamisant des espaces vacants.

Madame la Maire-Adjointe souligne que les boutiques éphémères ne sont pas destinées à remplacer les baux commerciaux traditionnels. Ce dispositif permet, par le biais d'un bail précaire et d'une convention tripartite, la location d'un local pour une durée définie, qui s'étend de 3 mois minimum à 6 mois maximum. L'objectif de cette aide financière apportée par la municipalité durant cette période est de favoriser la pérennité du commerce, avec l'ambition d'une ouverture annuelle par la suite.

Cette démarche témoigne de notre engagement à soutenir le commerce local, à encourager l'innovation et à revitaliser notre centre-ville, tout en offrant aux entrepreneurs l'opportunité de tester leur activité dans un environnement favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la reconduction du dispositif des boutiques éphémères pour l'année 2025, dans la limite du budget qui sera alloué à cette initiative.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Sidney REBBOAH

